

## COMMUNIQUE DE PRESSE

Annecy, le 13 juillet 2021

### Sécurité publique

Mesures spécifiques à l'occasion de la fête nationale du 14 juillet

Afin de prévenir tout trouble à l'ordre public, le préfet de la Haute-Savoie a pris, à l'image des années précédentes, des mesures à l'occasion de la fête nationale du 14 juillet. Ainsi, par arrêté préfectoral du 12 juillet 2021, sont interdits du mardi 13 juillet à 18h au jeudi 15 juillet 2021 à 8h :

- la détention et l'usage de pétards ou feux d'artifice sur la voie publique, à l'exception des personnes majeures titulaires de l'agrément préfectoral prévu à l'article 5 du décret n° 2010-580 du 31 mai 2010 ou du certificat de qualification F4 T2 niveaux 1 ou 2 ;
- la distribution, la vente et l'achat de carburant à emporter en bidon ou autre récipient transportable. Les gérants de station service, notamment celles disposant d'appareils ou de pompes automatisés de distribution d'essence, devront s'assurer du respect de cette prescription ;

Les interdictions s'appliquent aux communes d'Annecy, Annemasse, Bonneville, Chamonix, Cluses, Evian-les-Bains, Gaillard, La-Roche-sur-Foron, Passy, Rumilly, Saint-Julien-en-Genevois, Sallanches, Thonon-les-Bains et Ville-la-Grand.

Pour rappel, les rassemblements de personnes donnant lieu à la consommation de boissons alcoolisées sur la voie publique sont interdits.

### Bureau de la représentation et de la communication de l'État

Rue du 30<sup>ème</sup> régiment d'infanterie,  
BP 2332 74 034 - Annecy cedex  
04.50.33.64.50 | 06.78.05.98.53  
pref-communication@haute-savoie.gouv.fr  
@Prefet74 | [www.haute-savoie.gouv.fr](http://www.haute-savoie.gouv.fr)